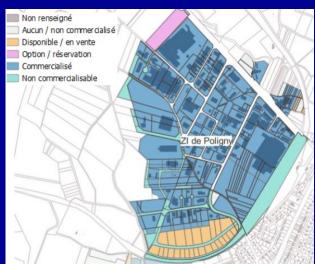


Direction départementale des territoires

Une étude de stratégie de développement économique pour un PLUi plus efficient



Niveau de commercialisation sur la zone d'activités de Poligny

Source: Chambre de commerce et d'industrie du Jura)

La parole à Jean-François CETRE, Vice-Président d'Arbois Poligny Salins, en charge du PLUi

« Cette étude a permis d'appréhender les forces et faiblesses de l'activité économique de notre territoire. Conçue comme un outil efficient pour construire notre orientation d'aménagement et de programmation "commerce, artisanat et logistique", elle apporte également de nombreuses préconisations et pistes pour enrichir le règlement du PLUi qui encadrera les futurs aménagements et constructions. »

LES BÉNÉFICES DU PROJET :

- pallier l'absence de schéma de cohérence territorial (SCoT);
- conforter les orientations de la stratégie économique communautaire;
- enrichir le contenu du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

SOLLICITATION D'UNE EXPERTISE EXTERNE

Pour réaliser cette étude, la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a sollicité les services de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Jura. La Direction départementale des territoires (DDT), les techniciens et les élus de l'intercommunalité ont également contribué à ce travail.

UN SUBVENTIONNEMENT DE L'ÉTAT

L'État, pour soutenir le projet, a versé une dotation générale de décentralisation d'un montant de 3 600 € en 2022. Ainsi, 60 % des 6 000 € de l'étude ont été subventionnés.



DES OUTILS DE PLANIFICATION AU SERVICE DU PROJET

La Communauté de communes Arbois Poligny Salins est compétente en matière de planification territoriale. Engagée dans l'élaboration d'un PLUi sur l'ensemble de ses 66 communes, elle est aujourd'hui au stade de la traduction réglementaire, une approbation étant attendue d'ici le début de l'année 2025.

La collectivité n'étant pas couverte par un SCoT, elle a fait appel à la Chambre de commerce et d'industrie du Jura pour l'accompagner dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique.

Cette étude a notamment consisté à :

- dresser un état des lieux de la situation économique du territoire ;
- définir les besoins en terme de foncier pour le développement économique à court, moyen et long termes ;
- dessiner des périmètres sur les centres-villes des bourgs-centres (Arbois, Poligny Salins-les-Bains) où l'implantation des commerces sera privilégiée ;
- réfléchir au positionnement stratégique des grandes zones économiques du territoire.

Les travaux de la chambre consulaire ont ensuite servi de cadre pour travailler sur l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « commerce, artisanat et logistique » du PLUi, au cours d'ateliers participatifs réunissant les services techniques et élus de la collectivité ainsi que la DDT.

Cette OAP est une des pièces réglementaires du PLUi. Opposable aux autorisations d'urbanisme dans un rapport de compatibilité, elle détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux, artisanaux et logistiques.

